

Chères citoyennes, chers citoyens,

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, voici le rapport sur la situation financière de la Municipalité pour l'exercice financier 2015. Celui-ci est déposé quatre semaines avant l'adoption des prévisions budgétaires 2016.

Les éléments suivants sont abordés :

- Les résultats au 31 décembre 2014;
- Les prévisions pour l'année 2015;
- Les perspectives 2016;
- La rémunération des élus.

Également, deux listes sont déposées afin de présenter tous les contrats conclus par la Municipalité :

- Contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, et ce, du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre dernier.
- Contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$ du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre dernier.

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Produits sous la vérification de la firme Jacques Dubé CPA inc., les états financiers vérifiés pour l'année 2014 ont été adoptés le 19 mai 2015. L'exercice s'est terminé avec un surplus de **490 038 \$** portant ainsi notre surplus cumulé à **6,1 M\$**.

Pour ce qui est de l'endettement total de la Municipalité, au 31 décembre dernier, il s'élevait à **105,5 M\$** alors qu'il se situait à **109,9 M\$** en 2013. En ce qui concerne l'endettement total consolidé, incluant les organismes paramunicipaux, il était de **114,9 M\$**. Toutefois, la dette à la charge des citoyens correspondait à **85,4 M\$** au 31 décembre 2014.

PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2015

En décembre 2014, nous adoptions le budget 2015, s'élevant à **65 M\$** comparativement à **66,5 M\$** en 2014, pour lequel nous avons encore une fois dû faire face à une diminution importante des revenus, notamment en raison du pacte fiscal transitoire du gouvernement du Québec pour l'année 2015, de la perte de compensation suite à la vente du barrage McCormick et des contestations du rôle d'évaluation 2013-2014-2015.

Afin d'éviter une hausse du compte de taxes, nous avons d'abord prévu l'utilisation de **2,8 M\$** de nos surplus cumulés; ce sont finalement **3,3 M\$** des surplus que nous envisageons allouer au budget 2015 en raison d'un renflouement de notre fonds auto-assurance et du paiement de la rétroaction suite à la signature de la

convention des cols blancs. De plus, l'ensemble des services municipaux avaient réduit leur budget d'opération afin de parvenir à économiser **1,2 M\$**. En date d'aujourd'hui et au rythme actuel de nos dépenses, **nous estimons que le budget sera équilibré pour l'année 2015**.

Finalement, au 31 décembre 2015, l'endettement total de la Municipalité se situera à **115,4 M\$** et la dette à la charge du citoyen sera de **76,5 M\$**. Précisons qu'une augmentation de la dette est à prévoir au cours des trois prochaines années en raison du projet de mise aux normes de l'eau potable qui exige un emprunt de **70,8 M\$** dont **19,1 M\$** sont à la charge des citoyens.

PERSPECTIVES 2016

La préparation des prévisions budgétaires 2016 se poursuit et le défi des dernières années existe toujours, soit la baisse importante de nos revenus. Rappelons que notre budget a été amputé de **4,9 M\$** depuis 2013, entre autres pour les raisons énumérées précédemment.

Cependant, **le dépôt du rôle d'évaluation 2016-2017-2018** fait également partie de l'équation pour le budget 2016. Deux éléments mènent principalement les réflexions du conseil municipal à ce sujet.

D'abord, comparativement aux municipalités profitant d'une croissance économique, les nouvelles constructions sont plutôt rares à Baie-Comeau, la privant donc de nouveaux contribuables. De plus, comme tout indique qu'il y aura une hausse des valeurs foncières des propriétés, le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 crée automatiquement un impact sur le compte de taxes. Ainsi, le taux de taxation résidentiel, actuellement à 1,68 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation, sera revu à la baisse pour amoindrir cet impact. **Cependant, le conseil municipal prendra en considération l'indexation du coût de la vie et la chute de l'évaluation des grandes entreprises pour déterminer ce taux.**

Effectivement, en ce qui concerne nos grandes entreprises, **nous estimons la perte de leur valeur à 43 M\$**, notamment suite au démantèlement de deux séries de cuves à l'aluminerie Alcoa et à la fermeture de deux machines à papier à l'usine de Produits forestiers Résolu. Ces deux entreprises, qui paient 30 % des revenus de taxes de Baie-Comeau, jouent un rôle vital dans notre communauté et nous envoient le signal qu'elles souhaitent une répartition plus équitable de l'assiette fiscale, tout en protégeant le secteur commercial.

Le contexte mondial du marché de l'aluminium et du papier journal nous oblige à contribuer à l'effort de rationalisation des dépenses de nos deux secteurs économiques, contrairement aux années passées où le secteur industriel arrivait à

compenser la hausse des valeurs des résidences lors de dépôt de rôle d'évaluation. En 2016, le secteur résidentiel devra supporter seul les effets de cette hausse des valeurs.

Afin de limiter cet impact sur les contribuables, nous assurons la population qu'un exercice de rationalisation des dépenses municipales continue de s'opérer. **En vue du budget 2016, plus de 1 M\$ a été coupé dans l'ensemble des services**, ce qui s'ajoute aux compressions de 1,2 M\$ annoncées l'an dernier lors du budget de l'année 2015. **Ainsi, nous pouvons déjà vous annoncer que les dépenses totales de 2016 correspondront à 63,8 M\$.**

En matière d'investissements affectés à notre dette, le début de la construction de l'usine de traitement d'eau potable au printemps prochain, une obligation gouvernementale, est le projet prédominant de la prochaine année. À cet effet, sachez que, depuis peu, des travaux préliminaires ont été entamés sur le terrain de l'usine qui sera située sur la rue Clément-Lavoie.

Votre conseil municipal a donc des décisions importantes à prendre avant de vous livrer les prévisions budgétaires 2016 vers la mi-décembre. En tant que maire, je vous assure de notre rigueur et de notre transparence dans ce processus.

Nous continuerons de gérer la municipalité de façon responsable et nous serons alertes sur ce qui nous attend dans les prochaines années.

Malheureusement, ce n'est qu'en 2018 que nous profiterons des mesures de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019, signé récemment avec le gouvernement du Québec. Pour améliorer notre santé financière, nous miserons avant tout sur le développement industriel et commercial.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

En respect avec la Loi sur les cités et villes, nous vous transmettons la rémunération versée aux membres du conseil municipal prévue au Règlement concernant le traitement des élus. Ainsi, le maire reçoit un salaire de base de 77 274,08 \$ et bénéficie d'une allocation non imposable de 15 973,88 \$. Pour chaque conseillère et conseiller, une rémunération de base de 13 020,28 \$ et une allocation non imposable de 6 509,88 \$ s'appliquent.

Pour ce qui est du maire suppléant, celui-ci se voit attribuer un montant de 100 \$ par semaine.

Claude Martel
Maire